

Listen to this article

« L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui. » – Romains 8 : 16, 17.

L'épître de Jude nous parle de *« notre salut commun »* – de notre délivrance du péché et de la mort, du retour de l'imperfection à la perfection humaine – dans tout ce que Dieu désire que nous soyons, dans tout ce que l'humanité perdit du fait de la désobéissance d'Adam. Il est de l'intention divine, comme le déclare notre Seigneur de *« sauver ce qui était perdu »* – Matthieu 18 : 11.

Le monde sera visité et sauvé pendant le Millénaire, lorsque viendra le temps de son jugement (de son épreuve). Alors les fidèles et obéissants de toutes les nations bénéficieront du rétablissement et de la vie éternelle.

Mais aujourd'hui, avant que vienne ce temps, ce *« salut commun »* est accessible par la foi à une classe particulière – à ceux qui ont des oreilles pour entendre, des yeux pour voir, et un cœur obéissant. C'est à ceux-là que sont imputés les mérites de notre Seigneur, depuis que Jésus *« est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu ».* Ils bénéficient par imputation, à l'avance pour ainsi dire, des avantages du rétablissement et de la vie éternelle.

Pourquoi cette différence dans les choix de Dieu ? Pourquoi, certains entendent-ils aujourd'hui la voix du Fils de l'Homme et reviennent-ils à la vie par la justification de la foi, alors que d'autres n'entendent pas cette voix et ne recevront la vie et la

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

perfection que dans le Millénaire, et ce d'une manière réelle, et non par imputation ? – *« En vérité, en vérité, je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu ; et ceux qui l'auront entendue vivront »* – Jean 5 : 25.

Nous répondons, qu'il s'agit ici d'une partie du « mystère » de Dieu qui se choisit durant cet âge une classe particulière – « la fiancée, l'Epouse de l'Agneau » – pour participer aux souffrances de Christ et à son sacrifice, afin d'être honorée du co-héritage dans la gloire de son Royaume.

Une disposition toute particulière a été prévue à cet effet, afin que les membres de cette classe puissent être justifiés par la foi, au lieu de la justification réelle. Cette condition, qui est un privilège, leur permet d'offrir un sacrifice saint, agréable à Dieu, ce qui est de leur part un culte raisonnable. – Romains 12 : 1.

Cette justification par la foi est nécessaire, car rien de condamnable ni d'impur ne peut être offert sur l'autel du Seigneur, comme la Loi et les types le montraient clairement. Chaque sacrifice présenté à Dieu doit être sans tache. Chaque membre de notre race humaine a été souillé en héritant du péché et de la condition d'imperfection. C'est la raison pour laquelle s'effectue la justification par la foi – non pas celle en l'alliance de la Loi, mais la foi dans le précieux sang de Christ – *« l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde ».*

Le péché affecte encore le monde qui se trouve toujours sous la condamnation divine. Mais, du fait de leur foi, les mérites du Sang de Christ sont actuellement imputés aux membres de la maison de la foi et, en temps opportun, ils deviendront pleinement efficaces pour le monde sous la Nouvelle Alliance, lorsque le pardon sera accordé à toute créature, pour recevoir la vie éternelle.

Mais sous quelle Alliance Dieu décida-t-Il d'accepter la foi des justifiés en tant que consacrés ? La réponse réside en ce que la disposition divine exigeait tout d'abord le sacrifice de notre Sauveur, qui pour son obéissance fut élevé à la nature divine et à la gloire. Cette bénédiction accordée au Seigneur fut étendue grâce au merveilleux plan de Dieu, à tous ceux qui durant cet âge évangélique désirent développer leur caractère à la ressemblance de leur Sauveur. Ils sont invités à

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

prendre part à son sacrifice pour participer à sa gloire.

Que peuvent-ils offrir en sacrifice ? La justice peut-elle exiger plus qu'une vie pour une vie, plus que la mort de Jésus, comme prix de rançon pour la condamnation à mort de notre père Adam ? Certes non. La justice n'a pas prise dans l'action actuelle de la grâce, et ne peut s'y opposer si cette disposition est en accord avec le grand Juge et Sauveur, qui accepte « le petit troupeau » de croyants justifiés, comme membres sous l'autorité du Rédempteur, la Tête. Cette disposition est en harmonie avec les intentions de Dieu et du Fils, et constitue une partie du programme divin.

Ces membres sont les élus *« selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, afin qu'ils deviennent obéissants, et qu'ils participent à l'aspersion du sang de Jésus-Christ »* (1 Pierre 1 : 2). Leur élection ne constitue en aucun cas un changement du programme divin, car ils ont été élus *« avant la fondation du monde »* (Ephésiens 1 : 4). Ni les anges ni les hommes ne s'attendaient à leur élection, car elle était « le mystère » qui reste entier pour l'humanité. *« Si le monde ne nous connaît pas, c'est qu'il ne l'a pas connu »* (1 Jean 3 : 1). Le choix de cette classe fut toujours de l'intention divine. Nous sommes *« élus selon la prescience de Dieu le Père »* – 1 Pierre 1 : 2.

C'est pourquoi le programme divin fut tracé tant pour notre Seigneur, notre précurseur et Souverain Sacrificateur, que pour ses disciples qui suivent ses traces et souffrent avec Lui comme participants de ses souffrances. Celui qui n'accomplit pas ses engagements perd sa place comme membre de son Corps. Lorsque le nombre exact des élus sera atteint, personne d'autre ne pourra prétendre à en faire partie. L'Esprit de la Tête descend sur ceux qui offrent leurs corps en sacrifice – leur corps justifié – comme *« saint et agréable à Dieu »* – Romains 12 : 1.

Il n'y a qu'un seul but dans le sacrifice que Dieu prévit, sacrifice que Christ accomplit et qui est accompli en tous ceux qui deviendront ses membres – c'est l'offrande pour le péché. Cette offrande est présentée à Dieu, comme sainte et agréable. C'est pourquoi elle diffère de tous les autres sacrifices offerts par les hommes, comme par exemple un père ou une mère, qui peuvent consacrer leur bien-être et même leur vie au bénéfice de leurs enfants, mais de tels sacrifices,

aussi nobles soient-ils, ne constituent pas le sacrifice de Christ – ne constitue pas « *les sacrifices plus excellents* » représentés dans ceux des taureaux et des boucs.

L'apôtre Paul attire notre attention sur le fait, que seuls de tels sacrifices, qui furent brûlés « hors du camp », constituaient l'offrande pour le péché. L'apôtre nous montre ensuite que notre Seigneur était l'offrande pour le péché. Il nous montre aussi comment les membres de son Corps doivent souffrir de même hors du camp – comme membres de l'offrande pour le péché – représentés par le « bouc de l'Eternel ». Ce sacrifice n'est pas encore complet, mais se poursuit toujours. C'est pourquoi l'apôtre déclare : « *Sortons donc pour aller à Lui, hors du camp, en portant son opprobre ».* Le bouc fut donc égorgé et certaines de ses parties furent emmenées hors du camp pour être consumées comme il en fut avec le taureau. – Hébreux 13 : 11 – 13.

Ces choses sont très importantes aux yeux de Dieu, et ne peuvent être connues des hommes, à moins qu'elles ne leur soient révélées. « *Parce qu'il vous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux, et que cela ne leur a pas été donné ». « Dieu nous les a révélées par l'Esprit. Car l'Esprit sonde tout, même les profondeurs de Dieu* » (Matthieu 13 : 10 ; 1 Corinthiens 2 : 10). Le monde est du point de vue des Ecritures dans « les ténèbres » – dans un état d'ignorance et de préjugés. – Matthieu 25 : 30.

Seul un petit nombre est autorisé à entrer dans la salle des noces, et à contempler la merveilleuse richesse de la grâce de Dieu. Heureux sont vos yeux parce qu'ils voient et vos oreilles parce qu'elles entendent. Ceux qui n'ont jamais vu ces choses méritent notre sympathie. Nous ne pouvons exiger d'eux ce que nous devons exiger de nous-mêmes, qui avons reçu cette merveilleuse connaissance de l'importance de ce sacrifice et de sa merveilleuse récompense.

Nous devons également savoir que nous vivons dans le temps de la purification et de l'épreuve, et ne pas nous étonner si certains de ceux qui ont accepté ces choses, ont ensuite été aveuglés spirituellement puis jetés dans les ténèbres du dehors. Une vérité déformée dans le moindre détail peut dénaturer la beauté de toutes les autres.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Nous devons nous attendre à ce que des divergences croissantes se manifestent et que la vue spirituelle de certains s'oriente vers d'autres choses que celles du Plan de Dieu. Nous ne pouvons que manifester de la sympathie à l'égard de ceux qui agissent de la sorte et dont la condition est à déplorer. Cette condition est presque sans espoir. Par contre, à propos de ceux qui n'ont jamais compris le Plan de Dieu ni goûté à sa grâce, nous nourrissons l'espoir qu'ils le comprendront un jour et goûteront à cette grâce.

Quant à ceux dont les yeux de la compréhension ont été ouverts et qui ont été aveuglés par la suite, notre Seigneur déclare : *« Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, combien seront grandes ces ténèbres »* (Matthieu 6 : 23). Il eût été préférable pour eux, qu'ils ne connussent pas le chemin de la vérité au cours de cet âge, plutôt que de se détourner du saint commandement. Il n'est pas de notre ressort de juger qui que ce soit, mais laissons cela au Seigneur qui ne se trompe jamais. Nous pouvons penser que la condition de leur cœur est convenable, tandis que le Seigneur les voit pervers. Seul le résultat mettra en évidence au temps approprié la condition du cœur de chacun.

N'oublions jamais, que *« celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous issus d'un seul ».* Lors de notre consécration nous avons perdu notre identité humaine et tous ses droits, en échange de notre participation spirituelle comme Nouvelles Créatures dans le Corps de Christ.

Périodique Straz Poranka 1949-2-11.